

**CHARTRE POUR LE CONSEIL DE GESTION DES BÉNÉVOLES**  
**L'ESPOIR, C'EST LA VIE**  
Novembre 2018

1. **Mission:** soutenir L'espoir, c'est la vie dans la gestion des bénévoles afin que l'organisme puisse accomplir sa mission qui consiste à aider les patients touchés par le cancer à affronter la maladie. Le Conseil de gestion des bénévoles fournira le leadership et le pouvoir décisionnel concernant les enjeux relatifs aux bénévoles; il permettra d'aligner tout ce qui concerne les bénévoles sur les orientations stratégiques de L'espoir, c'est la vie et ainsi d'atteindre les objectifs de l'organisme en s'assurant de leur engagement et de leur rétention.
2. **Type de comité:** le Conseil de gestion des bénévoles relève du Conseil d'administration de L'espoir, c'est la vie.
3. **Membres:** le Conseil de gestion des bénévoles sera composé de bénévoles et de membres du personnel désignés pour représenter leurs groupes respectifs. Le nombre de membres ne dépassera pas les chiffres de 10 à 12 et comprendra:
  - Le/la président/e du Conseil d'administration de L'espoir, c'est la vie (ex-officio)
  - La directrice général/e de L'espoir, c'est la vie.
  - 6 à 7 représentants des bénévoles y compris 1 ou 2 bénévoles expérimentés
  - 2 à 3 membres du personnel du Centre de bien-être
  - 2 à 3 membres du personnel provenant des programmes de l'hôpital

Le nombre de membres du personnel ne devra pas dépasser 5. Les représentants des bénévoles devra toujours dépasser celui des représentants du personnel.

De temps en temps, nous recevrons un invité en fonction de l'ordre du jour et/ou du recrutement. Tous les membres, à l'exception des invités, ont le droit de vote.

Les bénévoles doivent avoir au moins 2 ans de service pour pouvoir devenir membres. D'autres critères pour faire partie seront définis par le Conseil de gestion des bénévoles en ce qui concerne les domaines de l'expérience, des compétences et de la diversité

4. **Présidence:** le/la président/e du Conseil sera un/e bénévole désigné/e par le/la président/e du Conseil d'administration, la directrice générale, le/la président/e sortant/e et un/e bénévole, membre du Conseil. La procédure de nomination du/de la président/e incombera au Comité de gouvernance et/ou Comité exécutif du Conseil des bénévoles. Le/la président/e du Conseil des bénévoles siégera également au Conseil d'administration de L'espoir, c'est la vie pendant son mandat.

Le/la président/e sera nommé/e pour un mandat de 2 ans, renouvelable une fois seulement. Le/la président/e sortant/e continuera à siéger un an après la fin de son mandat. Le/la président/e désignera un/e co-président/e pour faciliter la tâche de gérer le Conseil. Cette personne pourra, par la suite, être prise en considération pour la future présidence, à la discrétion du comité responsable.

5. **Devoirs et responsabilités:** les responsabilités du Conseil de gestion des bénévoles comprennent toutes les politiques et les procédures en rapport avec la gestion des bénévoles. Le Conseil apportera à L'espoir, c'est la vie des suggestions et des avis, de manière à ce que les bénévoles puissent avoir voix au chapitre dans toutes les décisions qui les concernent. Les domaines – clés de ces suggestions sont la formation, la description de tâches, les politiques et les procédures, les communications et la reconnaissance des services rendus.

Tous les membres du Conseil de bénévoles sont requis d'assister aux réunions et d'être prêts à travailler au sein de comités, en cas de besoin. Il est essentiel de posséder une connaissance constamment mise à jour concernant l'organisme et son fonctionnement.

6. **Recrutement, nominations et mandats:** les membres du Conseil de gestion des bénévoles seront nommés pour un mandat de 2 ans, avec option d'un seul renouvellement. Tout membre du Conseil peut soumettre un nom qui sera pris en considération à la réunion adéquate mais toutes les soumissions de noms doivent obéir aux critères établis par le Conseil. Le Conseil se réserve le droit de modifier en tout temps les critères requis pour être membre afin de mieux satisfaire aux besoins en constante évolution de L'espoir, c'est la vie.
7. **Procédures :** le Conseil de gestion des bénévoles se réunira au moins trois fois par an (en automne, au printemps et en été) avec possibilité d'une 4e réunion en hiver, à la demande de L'espoir, c'est la vie. Le Conseil élaborera un plan annuel pour soutenir le plan d'opération de L'espoir, c'est la vie, plan qui sera présenté au Conseil d'administration par le/la président/e du Conseil puis communiqué à l'ensemble des bénévoles.

8. **Comités:** le Conseil comprendra plusieurs comités qui travailleront sur des programmes spécifiques pour les bénévoles; ils seront composés de bénévoles et d'au moins un membre du personnel. Ces comités agiront aussi longtemps que le conseil le jugera nécessaire mais peuvent être modifiés, combinés ou éliminés par le Conseil en tout temps.

Voici la liste de ces comités: Formation, Communications, Reconnaissance des services rendus et Gouvernance. On prendra en considération la nécessité de former des comités ad hoc pour le Recrutement et un Programme d'ambassadeurs.

9. **Mandat des comités:** on trouvera ci-dessous quelques lignes directrices qui guideront les comités. Chaque président/e de comité, en collaboration avec le membre du personnel approprié définira, finalisera et présentera ses plans annuels au Conseil pour approbation.
- **Formation:** déterminer les exigences générales pour la formation de bénévoles sur une base annuelle. Ce qui inclut, mais sans s'y limiter, l'orientation, les manuels de fonctionnement, la description des tâches, la certification (et la re-certification) ainsi que le développement permanent des connaissances.
  - **Communications:** mettre en oeuvre des outils de communication et des programmes destinés à informer les bénévoles et à maintenir leur engagement. On explorera la possibilité de faire meilleur usage des médias sociaux.
  - **Reconnaissance des services rendus:** déterminer comment et quand reconnaître le travail des bénévoles, par exemple par une activité sociale annuelle, des activités pour la semaine des bénévoles, des prix et des activités récurrentes autant que nécessaires.
  - **Gouvernance:** assurer le fonctionnement adéquat du Conseil, y compris la responsabilité de recruter et de proposer des candidats comme membres. Agir en tant que comité exécutif du Conseil.